

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

.....

SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DU PAYS DE L'OR

Mercredi 29 novembre 2023 à 11H00

Amphithéâtre du siège administratif de l'Agglomération du Pays de l'Or
300 avenue Jacqueline Auriol - 34137 Mauguio

.....



SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DU PAYS DE L'OR

Ce mercredi 29 novembre à 11h, Claire Narang, Directrice adjointe en charge des services aux allocataires et partenaires de la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault (Caf), et Laurent Teissier, Président du Conseil d'administration de la Caf, signeront avec Stéphane Rossignol, Président de l'Agglomération du Pays de l'Or, et Sandrine Dubois-Lambert, Vice-présidente de l'Agglomération du Pays de l'Or en charge de l'enfance et de la jeunesse, la Convention territoriale globale (Ctg) de services aux familles.

Par cette convention, véritable « chapeau politique » des dispositifs et équipements dédiés aux familles, la Caf de l'Hérault et la collectivité entendent apporter aux familles du territoire une meilleure lisibilité des services qui leurs sont proposés.

La Convention Territoriale Globale du Pays de l'Or : un outil incontournable pour la création et l'amélioration des services offerts aux familles

Levier pour adapter et développer l'offre de services selon les besoins des familles, la Convention territoriale globale (Ctg) **renforce les actions partenariales entre la Caf et les collectivités territoriales** et permet de réaffirmer l'engagement de ces acteurs en direction des besoins actuels et futurs des familles. Elle constitue ainsi une feuille de route à suivre par ses signataires sur une période de 5 ans.

En l'occurrence, la Ctg de la collectivité du Pays de l'Or, qui symbolise un nouveau pas dans un partenariat de longue date avec la Caf de l'Hérault, sera signée le mercredi 29 novembre 2023 et couvrira la période de 2023-2027.

La Ctg du Pays de l'Or est marquée par la volonté de développer des projets innovants en direction de la jeunesse et de la parentalité.

De nombreux partenaires se sont mobilisés dans la co-construction du plan d'action de cette nouvelle Ctg : service départemental des solidarités sur le territoire, CCAS des communes, Inspecteur et inspectrice académique, associations (SOS Solidarités, CLCV, MJC, MLJ)...

Les enjeux de cette nouvelle période contractuelle sont multiples :

- Mener une réflexion sur la participation et la mobilisation des jeunes en étant davantage sur une démarche projet.
- La création d'un réseau parentalité et des actions parentalité itinérantes, innovantes et en direction des parents des 6-12 ans.
- Une attention particulière portée aux familles les plus défavorisées, notamment du Littoral afin de les accompagner au plus près de leurs besoins.

Le Pays de l'Or une agglomération aux côtés de ses habitants

L'agglomération du Pays de l'Or compte 8 communes (Candillargues, La Grande-Motte, Lansargues, Mauguio/Carnon, Mudaison, Palavas les Flots, St Aunès et Valergues) et compte plus de 45 000 habitants. Il existe des disparités économiques entre les communes du littoral : Palavas et la Grande-Motte (ainsi que Carnon, qui fait partie de la commune de Mauguio) et les 6 autres communes de l'agglomération qui ont un niveau de vie plus élevé. En effet, 68,6% des allocataires travaillent (56% sur le département) dont 69% avec des revenus supérieurs à 1 167€ (61% sur le département).

Les familles précaires s'installent dans des logements saisonniers de petites surfaces avec des loyers peu élevés. Il est également constaté sur cette Agglomération une forte proportion de public jeune et senior, en situation d'isolement, cumulant des problèmes de mobilités et de précarité.



7 812
enfants

**DONT 1 075 ENFANTS
DE MOINS DE 3 ANS
ET 51% DES ENFANTS
ÂGÉS DE 10 À 17 ANS**

Un partenariat ancien et de qualité entre la Caf de l'Hérault et le Pays de l'Or

Au cours de ces dernières années, la Caf de l'Hérault a noué un partenariat de qualité avec l'Agglomération du Pays de l'Or, dans le cadre des précédents Contrats enfance et jeunesse (Cej). Ces dispositifs, qui établissent des objectifs communs entre la Caf et les collectivités territoriales, ainsi qu'un cofinancement pour les atteindre, ont permis l'optimisation de la politique de développement de services sur le territoire en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus.

Aujourd'hui, il existe sur le territoire les services suivants :

Petite enfance :

La Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or dispose de 333 places d'accueil réparties sur 8 crèches :

- « La Maison Des Enfants 1 » à Mauguio - 90 places
- « La Maison Des Enfants 2 » à Mauguio - 36 places
- « Aigue-Vive » à Mudaison - 52 places dont 12 en accueil familial
- « Les Moustics » à Candillargues - 28 places
- « Les Pitchouns » à Palavas-les-Flots - 43 places dont 3 en accueil familial
- « Les Mouettes » à Carnon - 24 places
- « Les Mar'Mottes » à La Grande Motte - 40 places
- « La Halte-Garderie » à La Grande Motte - 20 places

Soutien à la parentalité :

- 2 Lieux d'accueil enfants/parents (LAEP) portés par l'association Jouons en Ludothèques sur Mauguio et sur Carnon
- Points écoute parents adolescents (PEPA) portés par l'association SOS Solidarités.

- Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) : 3 collectifs sur la commune de Mauguio-Carnon portés par la Maison des jeunes et de la culture
- Réseau d'appui accompagnement des parents (REAAP) : une action parentalité « Ciné-kids » sur Mauguio-Carnon portée par la Maison des jeunes et de la culture.
Chrysalide : une action parentalité innovante conçu pour l'accueil des bébés (avant l'acquisition de la marche), de leurs parents et des futurs parents, portée par l'association Jouons en Ludothèques.

Enfance jeunesse :

- 5 Aish avec 268 places réparties sur Mauguio, La Grande Motte, Palavas-Les-Flots, St-Aunès et Valergues
- 11 ALP : 5 sur Mauguio, 1 sur Carnon, 1 sur la Grande Motte, 1 sur St-Aunès et 1 sur Valergues.
- 8 espaces jeunes de 96 au total sur les communes de Candillargues, La Grande Motte, Lansargues, Mudaison, Mauguio, Palavas Les Flots, Valergues, St-Aunès

Animation de la vie sociale :

- Un espace de vie social associatif porté par la Maison des jeunes et de la culture sur Carnon.

ANNEXE 1

Les champs de développement des services aux familles présentés dans la Convention

L'Agglomération du Pays de l'Or et les services de la Caf de l'Hérault ont défini des objectifs communs en matière de développement des services aux familles sur les champs de la petite-enfance, l'enfance-jeunesse, la parentalité et l'animation de la vie sociale.

La Caf apporte une expertise reconnue sur ses champs d'intervention par sa connaissance du cadre réglementaire, son analyse des « données allocataires » et des caractéristiques du territoire.

7 orientations rythmeront le plan d'actions de cette nouvelle Ctg :

- 1 : **Adapter les équipements** enfance jeunesse aux besoins des familles et évolutions de la population
- 2 : **Améliorer et renforcer l'offre** destinée aux jeunes de 11 à 25 ans
- 3 : **Confirmer une continuité éducative** aux jeunes et aux enfants
- 4 : **Renforcer les dispositifs** de soutien à la parentalité
- 5 : **Faciliter l'orientation** des familles
- 6 : **Permettre** aux différents acteurs **de nouer des liens professionnels**
- 7 : **Faire des questions environnementales un enjeu important** pour les familles

ANNEXE 2

.....

Le soutien financier de la Caf de l'Hérault pour l'accompagnement des familles sur le territoire du Pays de l'Or

Les équipes de l'action sociale de la Caf de l'Hérault accompagnent l'Agglomération dans la création des services aux familles. L'organisme accorde également des aides financières afin d'en assurer le bon fonctionnement.

1. Les financements de la Caf au titre des prestations de services

En 2022, la Caf de l'Hérault a versé **3,6 millions d'€** d'aides au fonctionnement pour les structures d'accueil petite-enfance, enfance-jeunesse, parentalité et animation de la vie sociale existantes sur le territoire.

2. Les aides à l'investissement et au fonctionnement

En 2022 et 2023, le montant des aides à l'investissement versé à l'Agglomération pour la création ou la rénovation de structures s'élève à **56 131€**.

3. Les prestations légales versées aux allocataires du Pays de l'Or :

En 2022, la Caf de l'Hérault a versé près de **3,9 millions d'€** de prestations légales aux 10 122 allocataires du territoire du Pays de l'Or.

ANNEXE 3

Contexte socio-économique du Pays de l'Or



27%

des allocataires **du Pays de l'Or** sont **en couple avec enfant(s)** (contre 26% au niveau départemental)

57%

des **parents** issus des familles allocataires du Pays de l'Or **sont actifs** (contre 47% au niveau départemental)



24%

DES FAMILLES ALLOCATAIRES VIVENT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

soit 10 points de moins par rapport au pourcentage départemental

ALLOCATIONS FAMILIALES

28%

des allocataires **du Pays de l'Or** perçoivent les allocations familiales contre 27% au niveau du département, soit un écart de 1 point

RSA

10%

des allocataires **du Pays de l'Or** bénéficient du Rsa contre 13% au niveau départemental soit une différence de 3 points

ALLOCATION AU LOGEMENT

37%

des allocataires **du Pays de l'Or** sont bénéficiaires d'une aide au logement contre 51% au niveau du département, soit une différence de 14 points

ANNEXE 4

La Ctg en quelques mots

La Convention territoriale globale (Ctg) n'est pas un dispositif financier mais une démarche pour construire un projet social sur le territoire. Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent, soutient l'action et la réponse à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet de territoire attractif et innovant.

La démarche est conduite en plusieurs étapes afin de partager un diagnostic, programmer un plan d'actions et le faire vivre sur la durée de la Ctg, suivre les actions et évaluer leur impact auprès des habitants et sur le territoire.

Une convention de partenariat entre la Caf et la collectivité locale est signée sur 5 ans. D'autres acteurs décideurs et financeurs peuvent en être signataires également : l'Etat, le Conseil départemental, la Cnam, la Msa, Pôle emploi, etc. Tous les champs d'intervention peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, etc, en fonction des besoins du territoire.

La Ctg facilite le développement des services aux familles mais elle permet aussi de questionner le fonctionnement des services existants et de mieux les mobiliser.

Bien sûr, le plan d'actions défini dans la Ctg s'articule avec d'autres et prend naturellement sa place dans des contrats qui portent des dimensions globales sur le territoire comme le contrat de ville, le contrat de ruralité, le contrat de relance et de transition écologique, le projet éducatif de territoire, etc.

Quels engagements financiers associés ?

Pour développer les services aux familles et soutenir la coopération entre les acteurs, il existe plusieurs leviers, dont :

- Le bonus "territoire Ctg", qui soutient le fonctionnement des services aux familles et encourage leur développement à travers des crèches, accueils de loisirs, relais petite enfance, Laep, ludothèques, etc ;
- Un co-financement des dépenses de diagnostic, d'ingénierie et des fonctions de coopération sur le territoire.

CTG

LES OUTILS

Prestation de service unique (Psu)
et les bonifications
Fonds nationaux à l'investissement
Fonds locaux à l'investissement
...

L'ENSEMBLE DES THÉMATIQUES

Petite enfance
Enfance et jeunesse
Parentalité
Animation de la vie sociale
Accès aux droits sociaux
Logement

LES SERVICES AUX FAMILLES

Établissement d'accueil jeunes enfants (Eaje)
Relais petite enfance (Rpe)
Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh)
Accueil de loisirs périscolaire (Alp)
Les dispositifs de soutien à la parentalité
(Médiation familiale par exemple)

Centre social, Espace de Vie Sociale (Evs)
...